

Conseil d'école du 19 novembre 2024

Présents :

Représentantes des parents d'élèves : Mme Jost, Mme Euvrard, Mme Arnoux, Mme Cois

Enseignantes : Mme Faure, Mme Rique

Adjoint aux affaires scolaires : M. Baulot,

Secrétaire affaires scolaires mairie: Mme Chesnay

Représentante CCTA : Mme Lanier-Bina

Excusé-es :

Inspecteur de l'éducation nationale : M. Niermont

Mme Vassard et Mme Baradon(RASED)

Mme Rebêche, M. Guihaire

Absent-es :

Secrétaire de séance : Mme Faure

• **Installation du nouveau conseil d'école**

Les élections ont eu lieu le 11 octobre 2024, il y a eu 33 votants sur 81 inscrits, 4 bulletins nuls, soit un taux de participation de 40,74 %. Les représentantes de parents élues sont pour cette année :

Les titulaires :

- Mme Euvrard Hélène, parent d'élève de grande section
- Mme Jost Emilie, parent d'élève de grande section

Les suppléants :

- Mme ARNOUX Emilie, parent d'élève de petite section
- Mme COIS, parent d'élève de petite section

Bilan de rentrée

Nous avons 46 élèves inscrits dont 1 TPS (pas d'arrivée au mois de janvier, l'inspecteur l'a redit à Mme Rique) , 15 PS, 17 MS et 13 GS, répartis en 2 classes :

- Mme Rique et Mme Rebêche : 1 TPS, 15 PS , 7 MS
- Mme Faure : 13 GS et 10 MS
-

3 élèves sont partis depuis la rentrée (déménagement)

Prévisions pour la rentrée 2025 : 3 TPS, 16 PS, 15 MS, 17 GS soit 51 élèves.

Portes ouvertes : l'année dernière, très peu de familles sont venues aux remparts, contrairement à l'école maternelle des Croisettes. Proposition de faire les portes ouvertes sur une date différente des Croisettes. Maintien de la porte ouverte pour 2025.

Mme Faure a actuellement une classe de 23 élèves, 24 étant le seuil max pour une classe de grands (directive ministérielle) à la rentrée scolaire, cet effectif peut monter en cours d'année si de nouveaux élèves arrivent.

Les demandes de dérogation de la part de la famille souhaitant inscrire leur enfant hors école de secteur sont acceptables si il s'agit de l'école la plus proche du travail ou du mode de garde de l'enfant.

Pour le maintien des effectifs dans chaque école, il est possible d'affecter les élèves venant de l'extérieur sur les écoles en manque d'élèves, ou alors, d'acter une modification des secteurs au sein de la ville.

- **Mairie, investissements et travaux**

Remerciement pour les travaux réalisés:

- changement de rideau dans la salle informatique
- rebouchage des trous dans la cour
- fixation de porte-manteau
- Taille du lière
- Abaissement des essuie mains et pose de dérouleur papier toilette dans la classe des MS-GS

Demandes :

Ces demandes font toutes l'objet d'une fiche DUER (document unique d'évaluation des risques) qui sont obligatoires. La directrice consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les personnels EN, les personnels collectivité et les usagers (parents et élèves)

- pose de serrures moletées sur toutes les portes issue de secours (porte de la petite cantine et de la salle de motricité) : changement prévu avant Noël mais finalement se feront autour des vacances de Février.
- changement des huisseries du bâtiment maternelle car il s'agit de simple vitrage, donc c'est un problème de sécurité, mais en plus, l'humidité dégouline le long des fenêtres de la classe et du dortoir lorsque nous arrivons le matin, cela entraîne une atmosphère peu salubre pour les usagers en plus du problème de sécurité.
M. Baulot indique qu'il fait faire un devis pour la toiture, Mme Rique indiquent que le changement des huisseries semble prioritaire au toit.

- problème de sécurité de la verrière
- salle informatique, mur noirci par l'humidité, et le papier risque d'en souffrir
- montée d'escalier également, grosse infiltration (d'où le devis pour refaire la toiture)
- réparation du boîtier d'incendie
- Un crochet pour fermer la porte entre les deux cours côté élémentaire

Qu'en est il de l'aménagement de la cours qui faisait partie du projet Notre école faisant la ensemble ?

=> Grand projet global d'urbanisation sur la ville, en lien avec le parking Rue du Bourg Voisin. Aucun visibilité sur l'échéance de la réalisation du projet.

Pour rappel :

En lien avec la municipalité, (qui s'occupe des demandes de subventions départementales/régionales) l'importance de végétaliser la cour de récréation, en créant des pastilles d'herbe, des zones d'ombrages, en mettant en place des récupérateurs d'eau, une verrière végétale et la plantation d'arbres fruitiers (avec l'association des Croqueurs de pommes)

De plus est il possible d'envisager :

- de repeindre la classe des TPS/PS/MS
- de vérifier le sol de la cour car là où le sol a été rebouché, on constate que le sol continue de se creuser

Priorité de la mairie : repeindre la salle de la petite cantine (printemps)

- **Présentation PPMS, bilan des exercices, sécurité**

Chaque école établit deux PPMS : un PPMS-rm (risques majeurs) : tempête, matières dangereuses, gaz toxique, séisme, et un PPMS-ai (alerte attentat).

Tous les personnels de l'école (enseignants, Atsem, Aesh...) doivent avoir connaissance des signaux d'alerte et des tâches à effectuer.

Les PPMS seront progressivement unifiés.

Durant cette période transitoire, les PPMS risques majeurs et les PPMS attentat-intrusion en cours restent en vigueur, le directeur d'école demeurant responsable de leur actualisation et de leur mise en œuvre.

Mme RIQUE les a mis à jour et envoyés aux personnes référentes.

Une fiche sur les bons réflexes en cas d'accidents majeurs sera distribuée à tous les parents par le biais du cahier de liaison la semaine prochaine.

Bilan des exercices :

-incendie : jeudi 12 septembre 2024 à 9h et le 28 janvier 2025 mais sans réparation du boitier incendie, les exercices se font à la voix

-PPMS confinement : jeudi 26 septembre 2024 à 9h

-PPMS évacuation : jeudi 17 octobre 2024 à 9h

Tout s'est bien passé pour les exercices déjà effectués. Mais le boitier d'alarme ne fonctionnant pas est un vrai problème.

Plan vigipirate renforcé :

Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler, voir interdire la circulation et le stationnement des véhicules aux abords de l'école.

Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des écoles. Nous avons toujours le problème de stationnement qui incite les parents à se garer sur les croix, ainsi que la voiture du voisin qui est toujours stationné sur la croix.

L'année scolaire dernière, Mme Rique a reçu les plaintes de 2 familles dont l'enfant a failli être bousculé par une de ces voitures stationnées sur les croix devant la grille car ils étaient descendus du trottoir et le conducteur ne les a pas vu en manoeuvrant pour sortir de la place.

Proposition d'avoir un personnel de la police municipale qui gère la circulation aux heures d'entrée et de sortie d'école.

Mme Rique avait demandé l'installation de barrières identiques à celles déjà en place, à la place des croix au sol. Le problème c'est qu'il y a l'entrée pour les secours. La mairie devait chercher une solution de barrière qui puissent s'enlever facilement.

Qu'en est il ? Le problème n'est pas résolu.

En maternelle, vos enfants sont repris, à la fin de chaque demie-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel votre enfant est inscrit.

Mme RIQUE rappelle que les horaires de l'école doivent être respectés impérativement, la grille et la porte devant être fermées à 8h45 et 14h.

Il est également indispensable d'avoir une personne assurant la surveillance aux moments où la grille est ouverte. Remerciements à la mairie car il y a quelqu'un à tout ces moments.

Suggestion est faite par les membres du conseil de refaire un mot aux familles en indiquant que le risque que leur enfant ne soit pas accepté en classe si les retards persistent.

- **Présentation du programme pHARe (lutte contre le harcèlement)**

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et

établissements mettent en œuvre ce programme.

Qu'est ce que le programme pHARe ?

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

La politique de prévention s'est ainsi structurée autour du programme de lutte contre le harcèlement pHARe, qui s'appuie aujourd'hui sur un réseau de **400 référents académiques et départementaux**, répartis sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et grâce à la plateforme du **3018**.

L'une des conditions de réussite du programme pHARe est qu'il soit connu de tous : c'est pourquoi la communication du numéro d'urgence qu'est le **3018** sera systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance et autres supports numériques.

Un protocole national de traitement des situations, actualisé à la rentrée 2023 pour tenir compte des nouvelles mesures, est mis à la disposition des équipes sur la plateforme pHARe. Il accompagne les personnels dans le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution, avec un suivi fin et traçable. Le protocole articule notamment la méthode de la préoccupation partagée, à laquelle les équipes ressources pHARe sont formées, avec le signalement des faits aux services départementaux et au procureur de la République lorsque cela est nécessaire.

Trois niveaux de labellisation

L'ensemble des actions menées par les écoles et les établissements donnent lieu à l'obtention d'un label. La labellisation comporte trois niveaux :

- **niveau 1 - engagement**
- **niveau 2 - approfondissement**
- **niveau 3 - expertise**

Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1. Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année scolaire.

En conséquence, Mme Rique propose un avenant au règlement intérieur indiquant ce programme et le nouveau règlement sera distribué aux familles avant les vacances d'hiver.

- **Vote du règlement intérieur**

cf règlement intérieur

Vote : pour : à l'unanimité
 contre :
 abstention :

Règlement adopté à l'unanimité le 19 novembre 2024

- **Coopérative scolaire**

Le bilan de la coopérative scolaire a été présentée au cours du conseil d'école, le détail des comptes peut être consulté auprès de Mme Faure.

- **Projets divers**

- Nous participerons au projet " La Grande Lessive" en mars qui permettra une belle exposition avec la maternelle des Croisettes dans le jardin de la mairie, sur un thème que nous ne connaissons pas encore
- Notre projet de l'école du dehors a commencé au Parc Joly, nous pouvons déjà observer tous les apprentissages implicites ou non qui se mettent en place, tant au niveau du langage, des sciences que dans d'autres domaines. Nos élèves sont différents, et c'est un vrai moment de partage.
Merci aux parents accompagnateurs sans qui le projet ne pourrait pas être mis en place.
Un très grand merci également aux parents d'élèves pour la cabane qu'ils ont fabriqué et installé sur le terrain de la classe de Mme Rique au sein du parc.
Egalement tous nos remerciements à l'association du Parc qui nous permet la mise en place de cette pédagogie innovante.
- Sorties à Bibliothèque municipale : la 1ère séance de la classe de Mme Rique a eu lieu. D'autres sont prévues dans le courant de l'année.
- L'emprunt de livres à la bibliothèque de l'école est mis en place.
- Spectacle pour Noël, au théâtre : " Souffle", nous n'avons pas encore la date
- Cinéma Cin'espigle : les 2 classes sont allées voir " Petits contes sous l'océan", la classe de Mme Faure ira voir un autre film avant le 20 décembre, avec les MS de la classe de Mme Rique. Et une dernière séance commune aura lieu le 28 mars 2025 " Les ours gloutons"
- Les représentantes des parents organisent un carnaval le 22 Mars à la salle St Exupéry avec l'ensemble des écoles publiques de Semur.
- L'infirmière scolaire interviendra dans la classe des grands sur le thème de l'alimentation le 14 janvier 2025. Une deuxième intervention sera prévue.
- Dans le cadre du programme pHARe, nous travaillerons sur les émotions, 1er levier en maternelle pour créer un climat de confiance au sein de l'école. Nous irons donc voir le spectacle " La couleur des émotions" avec les classes de maternelle des Croisettes (sûrement dans leur école) le 11 mars 2025, et un travail pédagogique sera réalisé en amont et en aval de cette découverte (spectacle présenté au festival d'Avignon)

- Les élèves profiteront de l'intervention d'élèves infirmiers dans le cadre de leur service sanitaire (faisant parti de leur formation) la 1ère semaine de juin, le thème n'est pas encore arrêté.
- Projet Art Postal proposé par la circonscription de Semur. L'idée est de fabriquer un courrier sous n'importe quelle forme, du moment qu'il peut être envoyé par la poste. La journée de formation est prévue le mercredi 11 décembre.
- Fête médiévale : 9-10-11 Mai 2025. La municipalité a fait une demande (le jeudi 8 mai est férié mais le vendredi 9 est travaillé) : Idée de demander la journée du 9 mai à condition que les élèves aient école le mercredi toute la journée. Dans ce cadre, les représentants de parents d'élèves proposeront un stand de vente de gâteaux, boissons, pop corn. Les élèves pourraient fabriquer la décoration pour ce stand.
- Le décloisonnement des moyennes sections s'est mis en place depuis le retour des vacances d'automne, les mardis et jeudis après midi. Ils sont regroupés avec Mme Rique qui travaille avec eux en phonologie et découverte du monde.
- Comme tous les ans un décloisonnement GS/CP sera mis en place, les modalités ne sont pas encore arrêtées entre les 2 enseignantes.
- Fête de fin d'année : 27 Juin 2025. Idée de faire un bal traditionnel avec Guillaume Lombard.

- **Questions diverses**

Demands des représentants :

Est-il envisageable d'avoir les informations bien en amont pour pouvoir préparer nos enfants et/ou pour pouvoir nous organiser ?

=> Absences enseignants prévues : Mme Rique indique que la majorité du temps les informations sont données quand elles sont connues; De plus les enseignantes parlent avec leurs élèves et leurs expliquent le déroulé des journées, ils sont donc toujours au courant.

Dans l'ensemble, les enseignantes préviennent des événements lorsque elles ont connaissance de la date, et elles seront vigilantes à les transmettre au plus vite.

La réunion de rentrée était un peu précipitée, ce serait mieux la 2ème ou 3ème semaine, ce qui s'entend.

Certains parents n'ont pas forcément les informations qui concernent l'école en général : ce serait bien de communiquer plus, notamment sur les événements positifs (cf nouvelles draisiennes), pour motiver et intéresser les parents. Mettre des affiches devant les classes pour informer des nouveautés .

Mme Rique indique que c'est bien pour cela qu'il a été créé l'onglet sur le site regroupant école maternelle et école élémentaire. De plus, les travaux rendus à chaque vacances reprennent également les événements de la période.

Proposition des représentants de parents de créer un compte facebook de l'école, géré

par eux. Attention à la modération de ce type de réseau social, les commentaires peuvent parfois échapper au contrôle et être dommageables.

Si il y a des fabrications d'objets pour Noël, ce sera pour que chaque élèves ramène un souvenir à la maison, il n'y aura pas de marché de Noël, donc rien ne sera vendu.

Aucun problème pour faire passer des informations par le biais du cahier de liaison, vous pouvez donner les papiers à la directrice et elle les transmettra à l'ensemble des familles.

Questions concernant la CCTA :

Le nécessaire a-t-il été fait pour éviter la cohabitation et la prolifération des rats suite aux événements de la première semaine de la rentrée dans la cantine ?

=> 2 dératisations par an, une première dératisation a été faite en octobre. La porte va également être changée.

La demande est faite de rencontrer le personnel de la communauté de communes qui s'occupe des enfants les matins, les soirs et à la cantine. Cette demande fait suite à ce constat : quand on arrive en tant que parents d'enfants en toute petite ou petite section nous ne connaissons pas les gens à qui nous confions nos enfants.

Des parents nous ont également fait remonter des punitions injustes à la MFR.

L'idée de la rencontre des personnels est entendue, des solutions vont être trouvées.

Mme Lanier Bina demande également qu'un courrier lui soit envoyé au sujet des difficultés rencontrées à la cantine (punitions) afin de pouvoir gérer le problème.

A Semur-en-Auxois, le 19 novembre 2024
La directrice : Mme Anne-Sophie RIQUE